

INFORMATION COVID-19, votre CSE vous informe !

Le contexte du Covid-19 demande à chacun de s'adapter. Ainsi, les élus du CSE ainsi que l'équipe du CSE sont à pied d'œuvre pour traiter vos demandes/dossiers et apporter les réponses à vos questionnements quant aux offres du CSE.

D'ores et déjà, les élus du CSE souhaitent vous faire part des retours d'informations obtenus auprès de nos fournisseurs et des premières décisions prises dans cette situation inédite :

- Locations du CSE : les élus du CSE ont décidé de rembourser l'intégralité des sommes versées aux salariés ayant dû ou souhaitant annuler leurs réservations dans les appartements.
- Opérations Chèques Vacances et Chèque Lire 2020 : le CSE a décidé de proroger les dates des opérations à hauteur de la durée du confinement afin de ne pas léser les salariés. La Commission se réserve également le droit d'appliquer des conditions particulières au cas par cas quand cela sera nécessaire.

La Commission des ASC envisage également de modifier exceptionnellement les conditions d'ouvrant droit des opérations telles que NOEL pour que les salariés ne soient pas pénalisés par la situation actuelle. De plus amples informations vous seront transmises ultérieurement dès que possible.

Concernant la billetterie cinéma et parcs et visites culturelles, voici les premiers retours de nos fournisseurs :

- Cinéma

CGR	Pour toutes les cartes/e-cartes dont la fin de validité était comprise entre début mars et fin mai 2020. => Prolongation d'un mois de validité supplémentaire
PATHE & GAUMONT	Pour les billets/e-billets ayant une date de validité au 30 avril 2020, la durée de validité sera automatiquement prolongée jusqu'au 30 juin 2020. Pour ceux ayant une date de validité au 31 mai 2020, la durée de validité sera également prolongée (en fonction de la durée de fermeture de nos cinémas). La prolongation sera faite de manière automatique.
UGC	La validité des places UGC valables jusqu'au 31 mars et 30 avril 2020 sera prorogée. La date de prolongation sera connue ultérieurement.
KINEPOLIS	Les dates de validité de l'ensemble des produits de billetterie Kinopolis ont été prolongées. Ainsi, les KinÉTICKETS 6 mois/9 mois, les cartes Kiné8, les cartes KinéCE 5 places/8 places et les Kinécards, dont la fin de validité est comprise entre le 13/03 et 29/06/2020, seront utilisables jusqu'au 30/06/2020 inclus. Cette prolongation est effectuée automatiquement par nos soins. Vous pourrez ensuite continuer à utiliser vos produits de billetterie via les canaux habituels (kinopolis.fr, caisses automatiques et caisse manuelles).
OCINE St Omer Maubeuge Dunkerque	Tous les billets dont la fin de validité est au 31 mars 2020, seront prolongés jusqu'au 30 juin 2020.
CINEVILLE	La validité des cartes Cinéville sera prolongée autant que nécessaire - aucune démarche à faire prolongation automatique à ouverture des cinémas.
CINECHEQUE	La durée de validité des tickets CSE sera automatiquement prolongée de la durée de fermeture. Sans aucune démarche à effectuer
LE GRAND PALAIS DE ROANNE	Prolongation des dates de validités de toutes les contremarques en circulation en fonction de la durée de la fermeture.

- Parcs et Visites culturelles

A ce jour, le CSE dispose uniquement des informations ci-dessous :

BELLEWAERDE	Pour les détenteurs de billet, la validité sera prolongée.
WALIBI BELGIUM	Pour les détenteurs de ce billet, la validité est automatiquement prolongée jusqu'au 30 septembre 2020.
Zoo de Jurques	Les billets valables jusqu'au 30 avril 2020 seront tous prolongés jusqu'au 31 août 2020 sans restriction.
ZooSafari de Thoiry	Si vos billets périssent avant la réouverture du ZooSafari de Thoiry, ils seront prolongés pour une durée équivalente à celle de la fermeture du parc. EX : fermeture du parc de 2 mois, prolongation de 2 mois à partir de la date de réouverture du ZooSafari. Ceci sera effectif sur présentation obligatoire de vos billets aux caisses du parc, conservez-les bien.
FUTUROSCOPE	Si vous avez des billets à date libre non utilisés dont la date de validité expire d'ici le 03/05, ils sont automatiquement prolongés jusqu'au 31 juillet 2020. Aucune démarche de votre part n'est nécessaire. Il suffit de présenter vos billets le jour de votre visite sur le parc.
NAUSICAA	Pour l'ensemble des billets datés et concernés par la fermeture actuelle de NAUSICAA, la date de validité de ces billets est prolongée jusqu'au 31/12/2020. Il vous suffira d'envoyer un mail et la copie de vos billets 3 à 4 jours avant la date de votre visite à christophe.perrin@nausicaa.fr . Celui-ci vous donnera la procédure à suivre.
PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS	Les billets déjà achetés dont la validité arrive à terme pendant la période de fermeture sont automatiquement prolongés jusqu'au 31 décembre 2020. Tout pass annuel acheté depuis le 1er avril 2019, en cours de validité pendant la fermeture ou arrivant à échéance durant cette période, sera prolongé de 2 mois.
AQUABOULEVARD	Prolongation de l'ensemble des billets du parc Aquatique d'une durée égale à la fermeture du site.
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	Soyez assurés que nous ferons preuve de souplesse concernant les billets en circulation avec date de validité. Nous vous préviendrons des mesures mises en œuvre et des modalités, dès que nos monuments seront de nouveau accessibles à la visite et à la vente.

Toutefois, les élus du CSE se réservent la possibilité d'appliquer des conditions particulières au cas par cas pour les salariés ayant des billets en leur possession. Dans cette optique, ils vous invitent à envoyer vos demandes de dérogation par e-mail à asc@csecrit.fr.